C. 88.

Inv. p 6 15°

Monseigneur

Monseigneur Comme sommes sommes necessitez ~~pour la cause commune~~ de grandes frays et despens dresser et appointer des pontz pour la cause commune sicomme avons faict a present, tant a Ubaltzen que tondant ceste ville de Malines pour servir de passage aulx [illegible] et dont la despense ne porte moings ~~[illegible]~~ de vingt florins pour tout selon que le commissaire Barchard en fera a vostre Excellence sommiere calculation. Ayantz esté advertys que ceste despense se pourroit eschever pour ladvenir au moyen de plusieurs barcques dammunition reposantz en dundes Juden Deckhoff ne servantz illecq a grand chose, nous a semble que vostre Excellence ne prendroit de mauvaise part si la supplions comme faisons par ceste que le bon plaisir de vostre Excellence soit dordonner a ceulx du magistrat dannes ou ~~faire~~ faire tant vers ceulx quil appartient que lesdictes barcques nous soyent icy envoyees pour se pouvoir aider a telz besoings plus tost que les tenir inutiles au lieu ou elles sont, auquel effect escripvons aussy lettres particulieres aux sens du magistrat dannes pour les avoir en ce plus favorables et nallant ceste a autre fin prions

Monseigneur [illegible] avoir vostre Excellence a jamais en sa sainte garde [illegible] Malines ce [illegible] de [illegible]

De vostre Excellence humbles et affectionnez [illegible] Estoutet [illegible] de Valpes [illegible]

Stadsarchief Mechelen
Lettres missives 961
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/10813